

Avis d'appel à projet Etablissements/ Services Médico-sociaux

Compétence Agence Régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes N° 2017-02-05

- **Création de 25 places de services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées à domicile (SSIAD)**
- **Création de 5 places de services de soins infirmiers à domicile pour personnes handicapées vieillissantes**

FOIRE AUX QUESTIONS

Questions N°1:

En phase d'étude d'appel à projet SSIAD Ugine et PHV Ugine /Tarentaise, je souhaiterais connaître la configuration des filières gérontologiques qui couvrent ce territoire.
Pouvez-vous nous donner les noms des coordonnateurs.

Réponse:

Vous trouverez ci-joint le périmètre des territoires des filières de Savoie. A noter qu'uniquement celle de Tarentaise est concernée par l'appel à projet.
Les coordonnateurs sont: Mme MINAZIO (Directrice adjointe du CH Saint Pierre Albigny) et Mme DUMOND (CH Albertville Moutiers)

Questions N°2:

Il semblerait que les communes de Césarches, Thénésol, Pallud et Venthon soient rattachées au CCAS d'Alberville et hors appel à projet?

Réponse:

Le secteur à couvrir comprend en effet des zones déjà couvertes par des SSIAD autorisés pour prendre en charge des personnes âgées et/ou des personnes handicapées. Il n'y a aucune place de SSIAD personnes handicapées vieillissantes autorisée en tant que tel.
Ces places sont valorisées à un coût supérieur que celle des places personnes âgées, comme vous pouvez le constater dans le cahier des charges.

Questions N°3:

Le Territoire indiqué sur l'appel à projet Tarentaise comprend Albertville, la vallée de Moutiers/Bourg Saint Maurice et au-delà. Il est déjà couvert par des SSIAD, dont certains ont des places personnes handicapées (incluant des profils personnes handicapées vieillissantes).
Comment comprendre cette juxtaposition?

Réponse:

Le secteur à couvrir comprend en effet des zones déjà couvertes par des SSIAD autorisés pour prendre en charge des personnes âgées et/ou des personnes handicapées. Il n'y a aucune place de SSIAD personnes handicapées vieillissantes autorisée en tant que tel.
Ces places sont valorisées à un coût supérieur que celle des places personnes âgées, comme vous pouvez le constater dans le cahier des charges.